



GEF/C.41/02/Rev.01  
2 novembre 2011

---

Réunion du Conseil du FEM  
8-10 novembre 2011  
Washington

Point 3 de l'ordre du jour

## **Ordre du jour provisoire annoté**

**Point 1 de l'ordre du jour**

**Ouverture de la réunion**

*(Travaux dirigés par la DG)*

1. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

**Point 2 de l'ordre du jour**

**Élection d'un président de séance**

*(Travaux dirigés par la DG)*

2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. M<sup>me</sup> Karine Siegwart, représentant le groupe de pays comprenant l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la République kirghize, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, a présidé la dernière réunion.
3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 4 « Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions », 5 « Relations avec les instances des Conventions », 6 « Rapport de la présidence du STAP », 7 « Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM », 8 « Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2011) et réponse de la direction », 9 « Rapport de suivi annuel 2011, Partie I » et 18 « Rapport du Comité de sélection et d'évaluation ».
4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 19 « Questions diverses » et 20 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.
5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

**Point 3 de l'ordre du jour**

**Adoption de l'ordre du jour**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

6. Tous les membres du Conseil ont reçu un *ordre du jour provisoire*, pour examen, sous la cote GEF/C.41/01/Rev.03.
7. *Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.*

**Point 4 de l'ordre du jour**

**Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

8. Les représentants des Secrétariats des différentes Conventions rendront compte des décisions et faits récents en rapport avec le FEM dans le cadre des instruments considérés.

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Relations avec les instances des Conventions**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

9. Le document GEF/C.40/03, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, rend compte d'éléments nouveaux intéressant le FEM intervenus depuis la réunion du Conseil en mai 2011 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que d'autres conventions et institutions internationales d'un intérêt particulier pour le FEM.
10. *Le Conseil est invité à examiner le rapport et les activités envisagées pour donner suite aux directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement.*

**Point 6 de l'ordre du jour**

**Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

11. Le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie sera invité à prendre la parole pour présenter les travaux de son Groupe. Les membres du Conseil auront ensuite la possibilité de lui poser des questions. La version écrite du rapport du président fait l'objet du document présenté sous la cote GEF/C.41/Inf.15 et intitulé *Report of the Chairperson of the Scientific and Technical Advisory Panel to the Council*.
12. *Le Conseil est invité à donner son avis sur le rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie et à donner au Groupe les directives voulues.*

**Point 7 de l'ordre du jour**

**Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

13. Le document GEF/ME/C.41/01, intitulé *Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM* fournit des informations importantes au Conseil sur les activités en cours, et s'ajoute aux autres rapports soumis à la présente réunion, à savoir, le premier rapport annuel sur les évaluations thématiques et l'évaluation du Fonds spécial (présentée au Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial).
14. *Le Conseil est invité à prendre bonne note des travaux en cours et des grandes lignes du cinquième bilan global du FEM que le Bureau est en train d'établir.*
15. *Le Conseil est invité à charger le Bureau de préparer un projet de cadre de référence pour le cinquième bilan global du FEM, qui tiendra compte des observations formulées, et de le soumettre pour approbation à sa réunion de juin 2012.*

**Point 8 de l'ordre du jour**

**Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2011) et réponse de la direction**

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

16. Le document GEF/ME/C.41/02, intitulé *Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2011) et réponse de la direction*, est le premier du genre à être présenté au Conseil par le Bureau de l'évaluation. Il donne un aperçu des travaux en cours dans le cadre du programme des évaluations thématiques à entreprendre pendant l'exercice 12, et récapitule les principales conclusions et les recommandations figurant dans l'*Évaluation de l'Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) du FEM*.
17. Le document GEF/ME/C.41/03, intitulé *Management Response to the Annual Thematic Evaluations Report 2011*, a été préparé par le Secrétariat en consultation avec les Entités d'exécution.
18. *Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à demander au Secrétariat de tenir compte de l'acquis et des enseignements tirés des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR) lors de la programmation des ressources pour FEM-6.*
19. *Le Conseil est invité à également charger le Secrétariat de mettre à la disposition des Agents d'exécution et des ateliers du FEM — par exemple, les ateliers de dialogue multipartite — les produits des ANCR, dont les outils conçus pour les réaliser.*

**Point 9 de l'ordre du jour**

**Rapport de suivi annuel 2011 : Partie I**  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

20. Le document GEF/C.41/04/Rev.01, intitulé *Rapport de suivi annuel 2011 : Partie I*, comporte une vue d'ensemble des projets approuvés depuis la création du FEM ; la notation de la performance des projets en cours d'exécution ; et les indicateurs de l'efficacité de la gestion aux plans des résultats et des coûts. Il présente en outre les projets et programmes approuvés par objectif et par résultat pour faire ressortir la répartition globale des ressources affectées à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des projets et des domaines d'intervention concernés (demande du Conseil reprise dans les *Faits saillants des délibérations du Conseil de juin 2010*).
21. *Le Conseil est invité à prendre note des résultats du portefeuille du FEM en 2011, jugés globalement satisfaisants dans tous les domaines d'intervention*
22. *Le Conseil est invité à examiner les indicateurs révisés de l'efficacité de la gestion aux plans des résultats et des coûts pour FEM-5, à approuver les indicateurs présentés dans le document et à charger le Secrétariat de rendre compte de ces variables dans les rapports de suivi annuel subséquents.*

**Point 10 de l'ordre du jour**

**Élargissement du réseau du FEM : Précisions  
sur les responsabilités de l'Administrateur**

*(Document retiré par l'Administrateur)*

**Point 11 de l'ordre du jour**

**Normes fiduciaires minimales du FEM : Séparation  
entre les fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise  
d'œuvre des Entités partenaires du FEM**

*(Travaux dirigés par la DG)*

23. Le document GEF/C.41/06, intitulé *Normes fiduciaires minimales du FEM : Séparation entre les fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des Entités partenaires du FEM*, recommande l'actualisation de la disposition sur la séparation des fonctions faisant l'objet de la Section A.2 (g) des Normes fiduciaires minimales du FEM afin de régler la question de la séparation des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour toutes les Entités partenaires du FEM.
24. *Le Conseil est invité à examiner le document et à décider que la Section A.2 (g) des Normes fiduciaires minimales du FEM sera*

*révisée pour régler la question de la séparation des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour toutes les Entités partenaires du FEM, dans les conditions prévues au paragraphe 9 du document.*

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Examen indépendant des dépenses administratives du FEM – Allocations pour frais d'administration et coûts de gestion des projets**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

25. Le document GEF/C.41/07, intitulé *Examen indépendant des dépenses administratives du FEM – Allocations pour frais d'administration et coûts de gestion des projets*, examine les dépenses administratives du FEM et fait des recommandations sur les allocations à verser aux Entités d'exécution pour couvrir leur participation aux activités internes de l'institution et leur frais d'administration des projets, et aux agents d'exécution locaux pour couvrir les coûts de gestion des projets.
26. *Le Conseil est invité à prendre note des conclusions de l'examen réalisé par un consultant indépendant.*
27. *Le Conseil est invité à prendre les mesures suivantes qui entreront en vigueur au début de l'exercice 13 : i) les dix Entités d'exécution recevront chacune un budget de fonctionnement de 250 000 dollars pour leur permettre de participer aux activités internes de l'institution ; les dotations nécessaires seront demandées dans le cadre du Plan d'activité et du budget présentés au Conseil à sa réunion de juin 2012 ; ii) les allocations pour frais d'administration des projets seront fixées à 9 % du financement accordé par le FEM lorsqu'il s'agit de projets indépendants, et à 8 % de ce financement lorsqu'il s'agit de programmes et que le Conseil d'administration des Entités d'exécution chargées de les réaliser approuve les projets qui les composent ; ces allocations seront versées une fois les projets agréés par la DG ; et iii) le Secrétariat continuera de suivre de près les ressources allouées pour la gestion des projets.*

**Point 13 de l'ordre du jour**

**Programme de travail**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

28. Le document GEF/C.41/08/Rev.01, intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, présente un programme de travail composé de 40 projets indépendants et 9 programmes. Le montant total des ressources demandées est de

519,48 millions de dollars, y compris les allocations pour frais des Entités d'exécution. C'est la quatrième fois de suite que le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) s'applique aux allocations nationales dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Le programme s'élève à 519,48 millions de dollars.

29. *Le Conseil est invité à examiner le projet de programme de travail et à l'approuver en vue de son développement ultérieur.*

**Point 14 de l'ordre du jour**

**Stratégie révisé de mobilisation accrue du secteur privé  
(Travaux dirigés par la DG)**

30. Le document GEF/C.41/09, intitulé *Stratégie révisé de mobilisation accrue du secteur privé*, présente une stratégie révisée qui prend en compte les remarques formulées lors de la quarantième réunion du Conseil, les avis des Entités d'exécution et le résultat des nouvelles recherches et consultations.
31. *Le Conseil est invité à prendre bonne note de la manière dont la stratégie proposée prend en compte les aspects mis en évidence lors des précédentes évaluations ainsi que de la description détaillée des types de mécanismes financiers à mettre en œuvre pour appuyer la mobilisation du secteur privé.*
32. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de travailler avec les Entités d'exécution pour élaborer des programmes spécifiques de partenariat public-privé, des projets utilisant des instruments financiers autres que les aides directes et des projets d'appui à l'organisation de concours entre PME. Ces opérations, qui feront notamment appel aux ressources réservées à la mobilisation du secteur privé, devront être soumises au Conseil pour approbation le plus tôt possible, dans les conditions prévues par le cycle de projet.*
33. *Le Conseil est en outre invité à demander un compte rendu du travail accompli chaque année, à présenter à sa réunion de printemps.*

**Point 15 de l'ordre du jour**

**Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

34. Le document GEF/C.41/12, intitulé *Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM*, propose la création d'un fonds fiduciaire permanent permettant l'ouverture de multiples guichets pendant un cycle de refinancement donné. Il s'agit d'une deuxième mouture du document GEF/C.40/12, présenté à la quarantième réunion du Conseil, en mai 2011, qui passait en revue les possibilités dont dispose l'institution pour donner suite de manière pragmatique aux décisions des Conférences des parties en sa qualité de mécanisme financier des Conventions.
35. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat et l'Administrateur de créer un fonds fiduciaire permanent, donnant la possibilité d'ouvrir des guichets temporaires, dans les conditions prévues par le document, notamment à l'annexe préparée par l'Administrateur.*

**Point 16 de l'ordre du jour**

**Politique du FEM sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

36. Le document GEF/C.41/10, intitulé *Politique du FEM sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM*, propose l'adoption d'une politique sur cette question. Il s'agit d'une révision de la version provisoire de la *Politique sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale* adoptée par le Conseil à sa quarantième réunion tenue en mai 2011, qui établit les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale que devraient observer toutes les Entités partenaires du FEM. Le Secrétariat a révisé le document à la lumière des observations reçues des membres du Conseil, des organisations de la société civile (OSC), en particulier le Réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès du FEM, et des Entités d'exécution.
37. *Le Conseil est invité à approuver la Politique présentée à l'annexe II, qui tient compte des modifications approuvées par le Secrétariat à la lumière des observations formulées par le Conseil.*
38. *Le Conseil est invité à également approuver les modalités d'application de la Politique aux Entités d'exécution et aux Entités de projet du FEM, telles qu'elles sont énoncées dans le document.*



- 39. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de faire référence à cette politique dans les sections voulues des Normes fiduciaires du FEM, lorsque celles-ci seront mises à jour à l'avenir.*
- 40. *Le Conseil est invité à charger le Bureau de l'évaluation du FEM d'évaluer, en 2014, la Politique du FEM sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires afin que le Secrétariat et le Conseil puissent prendre en compte ses recommandations lors de la révision de la Politique.*
- 41. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de présenter une Politique révisée au Conseil pour examen en 2015.*

**Point 17 de l'ordre du jour**                      **Règles concernant les groupes de pays du FEM**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

- 42. Le document GEF/C.41/11, intitulé *Règles concernant les groupes de pays du FEM*, porte sur les règles concernant la composition des groupes de pays du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les critères à prendre en compte lors de la formation des groupes de pays bénéficiaires et non bénéficiaires.
- 43. *Le Conseil est invité à prendre bonne note du document et du rapport qui y est présenté.*

**Point 18 de l'ordre du jour**                      **Rapport du Comité de sélection et d'évaluation**  
*(Travaux dirigés par le président de séance – huis clos)*

- 44. Le président du Comité de sélection et d'évaluation présentera le rapport de son comité au Conseil.

**Point 19 de l'ordre du jour**                      **Questions diverses**  
*(Travaux codirigés)*

- 45. Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.
- 46. Le président de séance informera le Conseil des dates envisagées pour sa réunion du printemps 2012.

**Point 20 de l'ordre du jour**                      **Compte rendu conjoint des présidents**  
*(Travaux codirigés)*

- 47. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le

Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

## Horaire provisoire

*Mardi 8 novembre 2011*

*Matin*

09 h 00 – 9 h 45	<b>Point 1 de l'ordre du jour</b>	<b>Ouverture de la réunion</b> (travaux dirigés par la DG)
	<b>Point 2 de l'ordre du jour</b>	<b>Élection d'un président de séance</b> (travaux dirigés par la DG)
	<b>Point 3 de l'ordre du jour</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour</b> (travaux dirigés par le président de séance)
9 h 45 – 10 h 30	<b>Point 4 de l'ordre du jour</b>	<b>Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions</b> (travaux dirigés par le président de séance)
	<b>Point 5 de l'ordre du jour</b>	<b>Relations avec les instances des Conventions</b> (travaux dirigés par le président de séance)
10 h 30 – 11 h 15	<b>Point 6 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie</b> (travaux dirigés par le président de séance)
11 h 15 – 12 h 00	<b>Point 7 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation</b> (travaux dirigés par le président de séance)
12 h 00 – 13 h 00	<b>Point 8 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2011) et réponse de la direction</b> (travaux dirigés par le président de séance)

*Après-midi*

15 h 00 – 16 h 00	<b>Point 9 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport de suivi annuel 2011 : Partie I</b> (travaux dirigés par le président de séance)
16 h 00 – 17 h 00	<b>Point 11 de l'ordre du jour</b>	<b>Normes fiduciaires minimales du FEM : Séparation entre les fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des Entités partenaires du FEM</b> (travaux présidés par la DG)

***Mercredi 9 novembre 2011***

*Matin*

9 h 00 – 11 h 00	<b>Point 12 de l'ordre du jour</b>	<b>Examen indépendant des ressources administratives du FEM – Allocations pour frais d'administration et coûts de gestion des projets</b> (travaux présidés par la DG)
11 h 00 – 12 h 00	<b>Point 13 de l'ordre du jour</b>	<b>Programme de travail</b> (travaux présidés par la DG)
12 h 00 – 13 h 00	<b>Point 14 de l'ordre du jour</b>	<b>Stratégie révisée de mobilisation accrue du secteur privé</b> (travaux dirigés par la DG)

*Après-midi*

15 h 00 – 16 h 00	<b>Point 15 de l'ordre du jour</b>	<b>Critères d'établissement de fonds fiduciaires du FEM</b> (travaux dirigés par la DG)
16 h 00 – 17 h 00	<b>Point 16 de l'ordre du jour</b>	<b>Politique du FEM sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM</b> (travaux dirigés par la DG)
17 h 00 – 18 h 00	<b>Point 17 de l'ordre du jour</b>	<b>Règles concernant les groupes de pays du FEM</b> (travaux dirigés par la DG)

***Jeudi 10 novembre 2011***

*Matin*

9 h 00 – 10 h 00	<b>Point 18 de l'ordre du jour</b>	<b>Rapport du Comité de sélection et d'évaluation</b> (travaux dirigés par le président de séance - huis clos)
10 h 00 – 11 h 00	<b>Point 19 de l'ordre du jour</b>	<b>Questions diverses</b> (travaux codirigés)

**11 h 00 – 13 h 00**      **Réunion du Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial**  
**(des sandwiches seront proposés)**

*Après-midi*

14 h 00 – 15 h 00      **Point 20 de l'ordre du jour**      **Compte rendu conjoint des présidents**  
**(travaux codirigés)**